


# LA DÉLÉGATION DÉPARTEMENTALE DE L'ACTION SOCIALE 65

## VOS INTERLOCUTEURS

- La délégation de l'action sociale se trouve dans les locaux du CFP de Tarbes - 1 boulevard du maréchal Juin au 1<sup>er</sup> étage

 Déleguée départementale de l'action sociale : **Isabelle ISSARTIER** joignable tous les jours au 05 62 44 57 67 ou par mél : [isabelle.issartier@finances.gouv.fr](mailto:isabelle.issartier@finances.gouv.fr)

 Assistante de service social : **Sarah HOUBAINE** : vous pouvez la contacter au 06-60-47-85-47 / 05-62-44-40-75 ou par mail à l'adresse suivante : [sarah.houbaine@finances.gouv.fr](mailto:sarah.houbaine@finances.gouv.fr).  
(une continuité de service est assurée en cas d'absence)

 Médecin de prévention : **Docteur FAUROT** : tél : 06 15 09 03 80

mél : [gilles.faurot@finances.gouv.fr](mailto:gilles.faurot@finances.gouv.fr)

## LES ACTIONS DÉPARTEMENTALES

Elles sont décidées chaque année en Conseil Départemental de l'action sociale (CDAS), les agents en sont informés sur leur messagerie professionnelle.

## LES PRESTATIONS D'ACTION SOCIALE



Besoin de déjeuner, de vous loger, de faire garder vos enfants, de partir en vacances, de pratiquer une activité culturelle ou sportive ? Le Secrétariat général des Ministères économiques et financiers met à votre disposition une grande variété de prestations d'action sociale ; Retrouvez-les sur :